Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 009-250900149-20250401-2025_SMPP_002-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 18 mars 2025

Présents :

Mme. Didier BLANCO, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jean-christophe CID, M. Jean-Paul FERRE, Mme. Joelle EYCHENNE, Mme. Murielle FREYCHE, M. Norbert PULL, Mme. Nicole QUILLIEN, Mme. Véronique RUMEAU, M. Bernard ROUBY, M. Serge VILLEROUX

Absents :

Mme. Sophie BAYARD, M. Damien BONNET, Mme. Monique BORDES, M. Serge ROBERT, M. Alain ROCHET, M. Maxime ROUBICHOU, M. Jean-Michel SOLER, Mme. Marie-France VILAPLANA

Pouvoirs :

M. Jean-Luc ROUAN à Mme. Joelle EYCHENNE, Mme. Mathilde DERAMOND à Mme. Nicole QUILLIEN

Délibération N°2025_SMPP_002

DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT AU SEIN DU COMITE PERMANENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu l'article R571-78 du Code de l'Environnement qui prévoit que la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) peut créer en son sein un Comité Permanent qui instruit les questions à soumettre à la CCE ;

Vu la délibération du 18 mars 2025 désignant Monsieur Frédéric BLANC comme remplaçant de Monsieur Gilles GONCALVES et comme suppléant de Monsieur Jérôme BLASQUEZ pour la Commission Consultative de l'Environnement ;

Vu le rapport de Monsieur le Président, le comité syndical décide :

Article 1 : D'approuver la désignation de Monsieur Frédéric BLANC en tant que membre suppléant de Monsieur Jérôme BLASQUEZ au sein du Comité Permanent de la Commission Consultative de l'Environnement.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de l'aérodrome de Pamiers Les Pujols à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 009-250900149-20250401-2025_SMPP_002-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Jérôme BLASQUEZ
Monsieur le Président de l'Aérodrome Pamiers - Les pujols
14 avr. 2025